



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 octobre à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

En introduction et sous réserve de la présence de Mme Fabienne Boucher, Directrice de la prospective et de la communication, il sera présenté le rapport d'activité 2024 d'OBC.

1- AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE ESPACIL HABITAT ET LA COMMUNE DE SERENT

Le 07 octobre 2021, la Commune signait la convention avec Espacil visant à la création de 6 logements sociaux. Pour garantir la fiabilité financière de l'opération il s'est avéré nécessaire de voir la nature des logements sociaux. Initialement il était prévu de créer 4 logements P.L.U.S et 2 logements P.L.A.I, ces logements seront en fait 1 P.L.U.S et 2 P.L.A.I et 3 PLS.

A titre informatif le loyer PLUS est de l'ordre de 6,99 € le m², le PLAI de 6,16 € et le PLS de 9,14 €.

La modification de la nature des logements aura également un impact sur la nature de la garantie d'emprunt qui sera accordée par la commune.

La commune aura à sa charge les aménagements des espaces verts.

2- CONVENTION DE REMBOURSEMENT –ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE SERENT ET DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

La commune s'acquitte actuellement des charges d'électricité et de maintenance sur le parc d'activités communautaires de la ZA de la Magdeleine. En conséquence il convient de se faire rembourser du coût annuel des prestations correspondantes à 7 points d'éclairage soit 7x72 € HT= 504 € HT.

3- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN

Le Conseil est invité à valider les modifications statutaires validées par le Comité Syndical. Ces modifications portent notamment sur la clarification des compétences optionnelles, sur l'intégration des évolutions législatives, sur la mise à jour des nouveaux membres et sur l'évolution des collèges électoraux (fonction des évolutions démographiques).

4- PROPOSITION DE COUPES POUR L'EXERCICE 2026

Le conseil sera invité à valider l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 qui se présente comme suit :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Surface (ha)	Réglée/non réglée	Destination envisagée	Décision du propriétaire
13 U	Amel	180	6,15	réglée	Bois façonné	
19 B	Amel	230	7,64	réglée	Bois façonné	
20 C	Reg	250	0,94	réglée	Bois façonné	

5- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT : SUBVENTION DEDIEE AU FONCTIONNEMENT DES LUDOTHEQUES

Un service Ludothèque a été créé au sein de l'Escal. Un poste lui a été dédié pour le faire fonctionner. La CAF soutient financièrement ces initiatives dès lors qu'un certain nombre de critères sont réunis. Le conseil sera invité à autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante.

6- CONSULTATION POUR LES MARCHES D'ASSURANCE

Suite à la consultation portant sur les marchés d'assurance, le conseil municipal sera invité à se prononcer sur l'attribution (ou la relance) des différents lots. Cette décision devra être fondée sur l'avis de la Commission d'appel d'offres.

7- CREATION D'UNE REGIE POUR LE PETIT THEATRE

La commune étant organisatrice de spectacles et événements au Petit Théâtre, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour effectuer les encaissements des entrées et aussi des ventes (boissons, gâteaux,...) réalisés pendant les entractes et au terme des spectacles. Dans un premier temps les modes de paiement se limiteront aux espèces et chèques. Il sera étudié ultérieurement la possibilité de paiement par carte bancaire et directement à la réservation.

8- SUBVENTION AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION SONS ET LUMIERES SERENTAIS

Cette nouvelle association a pour objet de promouvoir et de former aux techniques des sons et lumières sur scène ou en studio. Elle sollicite une aide de 250 €. Elle s'est fortement impliquée dans l'organisation et l'animation de l'inauguration du petit théâtre.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les projets (local médecins, dentistes, Zone artisanale,...)
- Rapport Morbihan énergies
- Repas du CCAS

